



Synthèse du projet de Marathon de la biodiversité



Communauté de communes du Val de Drôme
en Biovallée

96 ronde des alisiers
26400 Eurre CS331

www.valdedrome.com



établissement public de l'État



Sommaire

1. La Communauté de Communes du Val de Drôme.	3
2. Une agriculture de plaine à accompagner vers l'agroécologie	3
3. Les propriétés des haies et des mares pour la plaine	4
Qu'est-ce que la trame turquoise ?.....	4
Sur quel secteur du territoire est-elle à restaurer ?.....	5
Le triton palmé : espèce témoin, indicatrice de l'état de restauration de la trame turquoise.....	6
La méthodologie de restauration de la fonctionnalité de la trame turquoise	7
Evaluation d'efficacité des mesures	9
4. Le projet de Marathon de la Biodiversité de la CCVD	9
Les objectifs: 14km de haies et 14 mares sur 8 communes	9
Les bénéficiaires	9
Le comité de pilotage	9
Le plan de communication.....	10
Le calendrier sur 3 années	11
Le budget prévisionnel	12

En 2022, la CCVD a souhaité candidater auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranéen Corse à l'appel à projet « Marathon de la Biodiversité ». L'objectif de ce marathon est de restaurer et conserver les éléments naturels permettant la connexion des secteurs riches en biodiversité et notamment en accompagnant les changements de pratiques agricoles. Ce projet est une étape pour tester et expérimenter un dispositif permettant de développer les infrastructures agroécologiques sur le territoire.

1. La Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée

La Communauté de communes est porteuse d'une dynamique de développement de son territoire depuis près de 30 ans. Dès 1990, elle s'investit pour la rivière Drôme en portant le 1^{er} contrat de rivière et le second. Elle participe à l'élaboration en 1992 du 1^{er} Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) de France. Située sur la partie aval du bassin de la Drôme, la CCVD bénéficie d'un environnement riche, berceau d'une biodiversité exceptionnelle. Elle gère à ce titre la Réserve Naturelle Nationale des Ramières du Val de Drôme depuis 1998.

Ce territoire composé de 29 communes est situé sur plusieurs bassins versants : la Drôme, le Roubion et la Véore. Il est couvert par deux SAGE : le SAGE Drôme et le SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence. Le bassin du Roubion, quant à lui, bénéficie d'un Contrat de rivière Roubion Jabron.

Les enjeux pour la biodiversité sur le territoire de la CCVD se résument en deux secteurs :

- à l'est du territoire, il s'agit de maintenir l'animation sur les espaces naturels et préserver la place de la forêt et de l'agriculture extensive et biologique favorable à la biodiversité.
- à l'ouest du territoire où l'on trouve une majorité d'espaces et paysages en monoculture, peu attractifs pour la faune et limitant la richesse végétale et les habitats, il s'agit de travailler sur le développement d'éléments naturels (haies, mares, fossés, ripisylves...) et sur des pratiques agricoles plus résilientes.

2. Une agriculture de plaine à accompagner vers l'agroécologie

L'agriculture sur le territoire de la communauté de communes du val de Drôme en Biovallée est une agriculture très diversifiée répartie entre des secteurs de plaine (à l'ouest) et des secteurs de montagnes (à l'est) :

- L'agriculture à la confluence est une agriculture intensive mixte spécialisée en arboriculture, viticulture et productions céréalières. L'importance de l'irrigation sur ce secteur est à souligner.
- L'agriculture dans la plaine est principalement tournée vers les grandes cultures et les semences (ail/maïs/tournesol). Quelques surfaces sont dédiées au maraîchage et à l'arboriculture. Les cultures de plantes à parfum (PPAM) plutôt intensives et en circuit long se sont largement développées ces 10 dernières années. On retrouve également des productions animales et plus particulièrement des ateliers de production de volailles en intégration.
- L'agriculture de la vallée de la Gervanne et Sye est dédiée à l'élevage extensif (les surfaces toujours en herbe représente 78 % de la SAU du secteur) essentiellement

ovin et bovin, mais également à la production de plantes aromatiques et médicinales et quelques surfaces en vigne.

- L'agriculture des plateaux de Crest sud et du Haut-Roubion, au sud du territoire de la CCVD, est marqué par l'élevage caprin, mais aussi par l'aviculture. Les cultures sèches et l'élevage (ovin/caprin/avicole) s'y sont installés palliant à l'absence d'irrigation.

La CCVD porte des politiques de soutien à l'agriculture qui visent notamment l'accompagnement de l'évolution des systèmes agricoles. Si aujourd'hui la part des surfaces en agriculture biologique atteint les 28% à l'échelle de la CCVD, il reste encore des efforts à accomplir notamment pour reconnecter les pratiques agricoles au sauvage et au vivant et pour accompagner la rupture agricole pour faire face aux défis climatiques. Différents programmes en faveur de l'agroécologie co-existent ; le marathon de la biodiversité sera le 1^{er} programme territorial qui apporte des moyens pour développer des infrastructures agroécologiques en faveur de la biodiversité et des corridors écologiques, en ciblant un secteur où les agroécosystèmes sont particulièrement en mauvais état : la plaine alluviale.

3. Les propriétés des haies et des mares pour la plaine

Les haies présentent de multiples intérêts pour la biodiversité, l'agriculture, et les paysages du territoire.

Pour la biodiversité, elles sont des corridors écologiques, des abris pour les auxiliaires des cultures, peuvent créer de l'ombre protégeant les animaux du soleil, participent à l'étalement des floraisons dans le temps agissant ainsi sur les pollinisateurs et constituent des zones de nidification et de ressource alimentaire pour les oiseaux.

Au niveau agricole, elles assurent une protection des cultures contre le vent, participent à améliorer l'infiltration de l'eau, son stockage et sa disponibilité, participent à l'amélioration de la qualité des sols, favorisent le stockage carbone, l'absorption des nitrates et autres polluants, luttent contre l'érosion des sols, participent à limiter les dégâts des aléas climatiques notamment en fournissant de l'ombre et en limitant les zones de culture impactées par le gel, peuvent fournir du bois énergie... Malgré une perte de terrain qui lui est imputable (2 à 3 %), la haie brise-vent procure un meilleur rendement en amont des cultures et une meilleure production des élevages.

Autrefois fréquentes, les mares agricoles, comme d'autres éléments du paysage, ont peu à peu disparu du territoire. Leur grande richesse biologique en fait pourtant un enjeu majeur de conservation de la biodiversité et leur permet aussi d'être de véritables alliées de l'agriculture : abreuvement du bétail, assainissement des parcelles trop humides, habitats d'auxiliaires agricoles : les oiseaux, les insectes, les amphibiens qui y vivent, participent à la régulation des espèces nuisibles aux cultures.

4. La trame turquoise à restaurer

La trame turquoise est un concept récent qui définit un espace fonctionnel composé des deux trames : bleues et vertes. Cet espace fait le lien entre les milieux humides (zones humides, marais, tourbières, les cours d'eau, les mares ...) et les formations végétales, linéaires, arborées, prairiales ou forestières...

La trame turquoise a une fonction écologique majeure dans le cycle de vie des espèces liées aux milieux aquatiques et humides mais aussi liées à des milieux secs terrestres (déplacement, reproduction, alimentation...). La trame turquoise constitue également un lien entre des masses d'eau différentes, et participe favorablement à l'atteinte du bon état écologique propice à la circulation des espèces.

Sur quel secteur du territoire est-elle à restaurer ?

Le secteur de la plaine de par sa configuration hydrogéologique est le secteur où se concentrent le plus de zones humides, réservoirs de biodiversités, mais où les menaces sont aussi plus nombreuses. Malgré la présence de plusieurs périmètres de protection forts ; RNN des Ramières, sites Natura 2000 Printegarde, Arrêté de Protection de Biotope et Arrêté de Protection des Habitats Naturels, la biodiversité, les forêts et les cours d'eau sont en moins bon état que dans la Gervanne et le Haut Roubion, notamment du fait de la déconnexion de ces espaces entres eux. En effet, de nombreuses infrastructures scindent le paysage (importants axes routiers, TGV, ligne de chemin de fer, autoroute, ...). Ce secteur est donc ciblé comme prioritaire à restaurer du point de vue de la biodiversité, de la connectivité et du paysage.

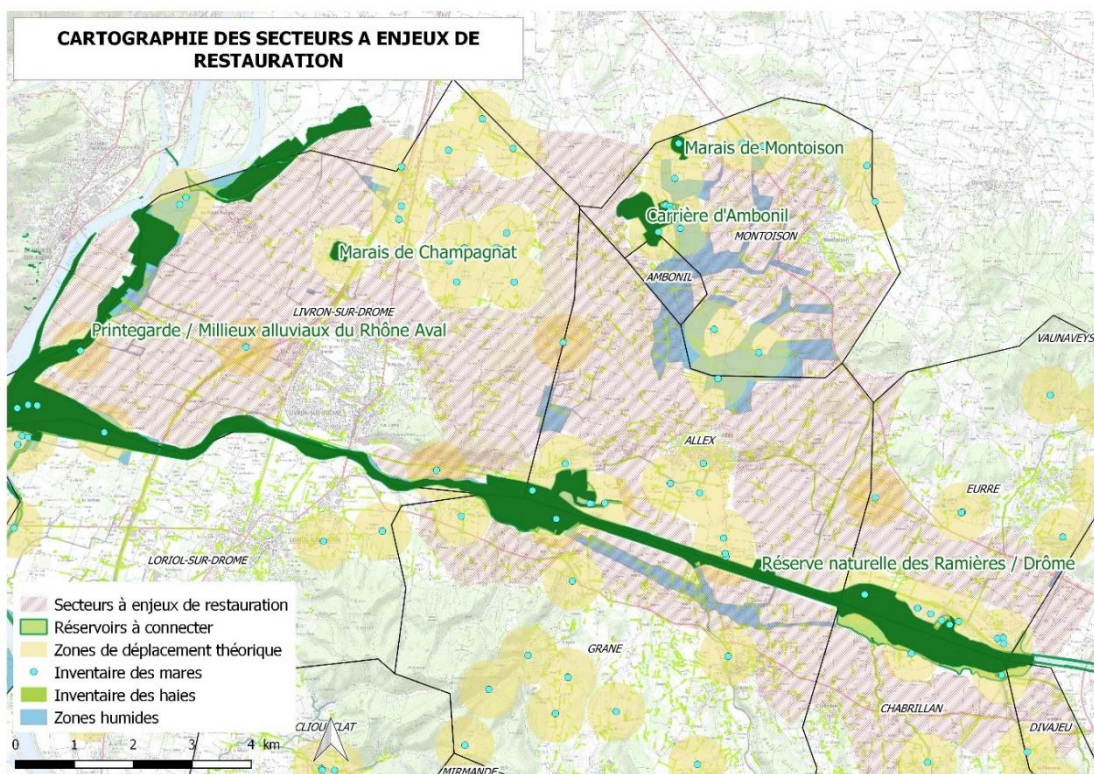
Les enjeux les plus forts de restauration et de préservation des continuités écologiques sont localisés plus particulièrement en rive droite de la Drôme. Ici, 5 réservoirs de biodiversité sont identifiés :

- Les Carrières des sables d'Ambonil
- L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope du lac de Montoisson et milieux environnants
- La Réserve Naturelle Nationale des Ramières du val de Drôme et d'une façon plus générale la rivière Drôme et ses différents classements NATURA 2000.
- Le Marais de Champagnat
- Les sites Natura 2000 de Printegarde et des milieux alluviaux du Rhône aval.

Et des zones humides, en contexte agricole de plaine :

- la Zones humides de la plaine de la Rolière et de Moutiers (entre Livron et Allex)
- la Plaine drainé d'Ambonil
- les zones humides de Fiancey

En rive gauche, le paysage vallonné et forestier est plus préservé des activités humaines.



Le triton palmé : espèce témoin, indicatrice de l'état de restauration de la trame turquoise

Certaines espèces animales ont besoin de milieux aquatiques et terrestres pour réaliser l'ensemble de leur cycle de vie. Un groupe est particulièrement représentatif de ce mode de fonctionnement : les amphibiens.

L'isolement des milieux naturels, aussi bien préservés soient-ils, constitue une menace à plus ou moins long terme : appauvrissement génétique des populations, perte de diversité spécifique, moins grande résilience face à un événement climatique, une pollution, une dégradation

Dans l'objectif d'analyser la fonctionnalité de la trame turquoise existante, d'identifier les points noirs à restaurer et de suivre l'efficacité des actions de création et restauration, le Triton palmé *Lissotriton helveticus* est ciblé comme espèce témoin car elle répond aux critères suivants :

- Une espèce relativement commune dans le périmètre du projet (un grand nombre de données)
- Ubiquiste, avec des exigences écologiques « moyennes » (pouvant s'adapter à une diversité de milieux)
- Facilement observable et identifiable (sans un fort niveau d'expertise)
- Facile à suivre et à identifier
- Qui réagit rapidement à la modification du milieu et à la création de nouveaux sites favorables à la réalisation de son cycle.



Pour le maintien du bon état de conservation d'une population de Triton palmé, le réseau de haies et de mares ne doit pas être distant de plus 1000 m les unes des autres et sans coupure majeure de la connectivité et dans une matrice perméable à ses déplacements.

Ainsi viser comme objectif la fonctionnalité de la trame turquoise pour le Triton palmé permettra de restaurer la faculté de déplacement de nombreuses autres espèces. Pour cela, il s'agira dans un premier temps de dresser le diagnostic de la présence des espèces à forte valeur patrimoniale et inféodées à la trame turquoise sur le secteur du projet et par la suite de suivre l'état des populations pour ces espèces cibles. En parallèle, un cortège d'espèces à fort patrimonialité, et également liées à la trame turquoise seront suivies (chauves-souris, oiseaux, libellules, ...)

Afin de dresser une stratégie pertinente de restauration de la trame turquoise là où la nécessité est la plus grande, nous proposons de nous appuyer sur le potentiel de déplacement et les exigences écologiques des amphibiens et plus particulièrement du Triton palmé.

Pour cela, une zone « tampon », matérialisant le déplacement maximal d'un individu « Triton » dans la matrice paysagère, constituée d'un réseau de haies, de bocages de zone humides, ... mais aussi de routes, de bâtis, de cultures agricoles, est tracé sur cartographie.

La superposition de ces différents éléments cartographiques (avec la connaissance actuelle dont nous disposons), nous permet de visualiser la connectivité effective ou non entre les différents réservoirs de biodiversité :

- Une zone de déplacement des tritons : *buffer* d'un rayon de 500m (1000m/2) autour des mares identifiées
- L'inventaire des mares et des haies du secteur d'étude (un inventaire qui devra être étoffé et validé durant la première partie du programme)

- Cartographie des cours d'eau
- Les réservoirs de biodiversité présents en basse vallée de la Drôme

La méthodologie de restauration de la fonctionnalité de la trame turquoise

Les mares

Diagnostic de l'état de conservation des mares existantes

Dans un premier temps, une phase terrain permettra de réaliser un diagnostic des pièces d'eau déjà recensées par cartographie. Cela conduira à une phase de validation de la présence des mares, mais aussi de constatation sur le terrain d'un éventuel besoin de restauration au regard de l'état de conservation. Les espèces présentes seront également inventoriées lors de cette phase terrain. De nouvelles mares non inventoriées pourront également être recherchées dans l'emprise de la trame à restaurer.

Opportunité et partenariat à construire dans le fuseau à restaurer

Pour la densification du réseau de mares, la recherche des nouveaux sites pour la création des mares devra être étudiée en fonction des opportunités : propriétaires, agriculteurs, volontaires, collectivités..., mais toujours dans l'emprise du **fuseau à restaurer** pour l'amélioration de la trame turquoise.

Une fois la stratégie de reconquête de la trame turquoise validée par le COPIL, une communication sera organisée pour informer les agriculteurs, les habitants, et les communes de l'opération et ses conditions. La 1^{ère} rencontre avec les bénéficiaires sera l'occasion de vérifier l'éligibilité et la faisabilité du porteur de projet dans l'opération.

Réalisation des travaux

Un certain nombre de critères seront réfléchis pour décider de l'emplacement de la future mare, sa superficie, sa profondeur, son étanchéité, la végétalisation... Ces derniers sont disponibles dans la candidature complète transmise à l'agence de l'eau et seront validés lors du comité de pilotage. Il est clairement déconseillé d'introduire des espèces animales dans une mare et notamment des poissons. Il est également interdit d'introduire des amphibiens et autres espèces protégées dont la capture en milieu naturel et le transport sont prohibés. Ces espèces trouveront d'elles-mêmes le chemin vers les nouvelles pièces-d'eau créées ou restaurées.

Suivi des indicateurs de réussite

La mise en place d'un suivi protocolé et standardisé pour bénéficier d'indicateurs de réussite du projet est primordial. S'inscrire dans un protocole national et donc pouvoir comparer nos résultats avec d'autres sites utilisant la même méthodologie est également intéressant.

Les amphibiens étant choisis comme le groupe faunistique indicateur de la bonne fonctionnalité de la trame turquoise, nous proposons donc de suivre l'évolution des populations en mettant en œuvre sur les mares restaurées et/ou créées, la méthodologie développée par la Société Herpétologique de France (SHF) et l'association des Réserves Naturelles de France (RNF) : POP Amphibiens « Communauté ».

Ce protocole repose sur une méthode d'observation et une stratégie d'échantillonnage qui permettent de mesurer les tendances des communautés d'amphibiens à l'échelle de territoires suffisamment vastes (bassin versant, département, région, pays), échelle pertinente pour le marathon de la biodiversité.

Les haies

Diagnostic de l'état de conservation des haies existantes

Comme pour les mares, une première phase de terrain permettra de réaliser un diagnostic du tissu des haies existantes dans le fuseau identifié à restaurer, pour permettre la connectivité entre les réservoirs de biodiversité. L'inventaire initial permettra de valider la présence des haies identifiées sur cartographie mais aussi de caractériser emplacement, largeur, strates, recouvrement, nombre d'essences, environnement, présence d'espèces invasives... Mais aussi leur proximité avec les mares et les réservoirs de biodiversité visés. Cet inventaire de l'existant et de l'état de conservation et la fonctionnalité des haies permettra de prioriser les interventions : nouvelle plantation, amélioration de l'existant, densification ...

Opportunité et partenariat à construire dans le fuseau à restaurer

Pour la densification du réseau de haies comme pour les mares, la recherche des sites de plantation devra être étudiée en fonction des opportunités : propriétaires, agriculteurs, volontaires, collectivités... mais toujours dans l'emprise du **fuseau à restaurer** pour l'amélioration de la trame turquoise.

Une fois la stratégie de reconquête de la trame turquoise validée par le COPIL, une communication sera organisée pour informer les agriculteurs, les habitants, et les communes de l'opération et ses conditions.

La 1^{ère} rencontre avec les bénéficiaires sera l'occasion de vérifier l'éligibilité et la faisabilité du porteur de projet dans l'opération.

Réalisation des travaux

Une fois la convention signée, un accompagnement préalable aux travaux sera ensuite déployé toujours par cible :

- pour les agriculteurs : la Chambre d'agriculture en lien avec Mission Haie Auvergne organisera 2 jours de formation collective avec pour objectif de réaliser un plan de gestion de son projet.
- pour les privés : l'association Biovallée déploiera 1 à 2 journées de formation collective sur le modèle de « sous les arbres »
- pour les communes, un accompagnement à la carte sera réalisé avec les services de la CCVD et l'association LYSANDRA pour les aspects techniques.

Chaque prestataire aura la charge de préparer les commandes en amont des travaux (plants/location matériels/identification des entreprises d'ETA...) sur la base d'un tableau commun. Ces commandes seront ensuite formalisées par la collectivité. La label *Végétal Local* sera prioritaire pour l'achat de plants.

Suivi des indicateurs de réussite

Parmi les espèces cibles de la restauration de la trame turquoise, les chauves-souris arrivent en seconde position après les amphibiens. Espèces indicatrices de la fonctionnalité des trames écologique et notamment du réseau de haies, de bocages et de forêts, les chauves-souris sont pourtant difficiles à inventorier et à suivre sans matériel adapté ni de fortes compétences.

Depuis quelques années, le Muséum National d'Histoire Naturelle avec le développement du programme de sciences participatives VigieNature, propose un nouveau protocole de suivi des chiroptères communs nommé VIGI-CHIRO. Ce protocole permet de suivre l'évolution des populations de chauves-souris grâce à l'utilisation d'enregistreurs d'ultra-son, et d'un logiciel de traitement semi-automatisé des données récoltées. Ce protocole sera appliqué dans le fuseau indiqué pour la restauration de la trame turquoise afin de mieux connaître l'évolution de sa fonctionnalité.

Evaluation d'efficacité des mesures

Des suivis écologiques des aménagements seront réalisés jusqu'à 5 après les travaux. Afin de pouvoir évaluer le projet, un certain nombre d'indicateurs définis au lancement du projet seront suivis :

- Mise en place d'indicateurs biologiques : suivi des amphibiens (Pop Amphibien « communauté »), suivi des chauves-souris (Vigichiro), suivi des végétaux plantés les premières années...
- Mise en place d'indicateurs cartographique de la densification de la trame : Actualisation cartographique de la trame existante, mise à jour de l'amélioration de la connaissance...

5. Le projet de Marathon de la Biodiversité de la CCVD

Les objectifs: 14km de haies et 14 mares sur 8 communes

Avec la mise en œuvre de cette méthodologie définissant la stratégie de restauration de la trame turquoise, les communes concernées seront : **Grâne, Chabrillan, Divajeu, Eurre, Alex, Montoisson, Ambonil, et Livron-sur-Drôme**. Ce secteur à enjeux permet de connecter le projet de la CCVD avec le marathon de la biodiversité porté par Valence Romans Agglo. Dans un premier temps, la CCVD souhaite se fixer un objectif de 14 km de haies et 14 mares à restaurer ou à créer à l'horizon 2025.

Les bénéficiaires

La trame turquoise pourra concerner à la fois des terrains intercommunaux, communaux et privés. Les agriculteurs seront une cible prioritaire de ce Marathon de la Biodiversité afin de favoriser un changement de pratiques agricoles. Des communes ainsi que des particuliers pourront également être bénéficiaires du projet.

Chaque bénéficiaire signera une convention avec la collectivité. Il s'engagera :

- à participer à un dispositif d'accompagnement préalable aux travaux aboutissant à un cahier des charges/plans de gestion prévisionnel des aménagements et de leur entretien sur 5 ans.
- à participer aux coûts des travaux à hauteur de 15%
- à autoriser l'accès à la collectivité (ou son prestataire) aux parcelles ayant fait l'objet de travaux pour réaliser les suivis écologiques des aménagements jusqu'à 5 ans post travaux.

Le comité de pilotage

Deux Vices-Président.es seront porteurs de cette dynamique et présideront le Comité de pilotage du marathon : Christian Caillet, élu à l'agriculture, l'alimentation et l'irrigation, et Christine Marion, élue à l'environnement, la qualité de vie, la mobilité et la gestion des déchets.

Le comité de pilotage sera réuni 2 fois par an pour définir et suivre la stratégie de restauration de la trame turquoise. La CCVD souhaite rassembler les acteurs du territoire pour travailler de manière collective sur le projet. Voici la liste des acteurs identifiés pour intégrer le comité de pilotage :

- La chambre d'Agriculture de la Drôme
- L'association Biovallée
- La Ligue de Protection des Oiseaux Drôme/Ardèche (LPO26/07)
- La Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme

- L'Association Drômoise d'Agroforesterie (ADAF)
- Agri Bio Drôme
- La fédération des CUMA de la Drôme
- Syndicat Mixte de la Rivière Drôme
- La Mission haie Auvergne
- L'association Lysandra
- L'association Arthropologia
- Les 8 communes concernées par le projet de restauration de la trame turquoise
- L'Agence de l'Eau
- Valence Romans Agglo
- Le Syndicat Mixte du Scot Drôme Aval
- Le SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence
- La fédération départementale de pêche,
- La FRAPNA Drôme Nature Environnement
- Le conseil Départemental de la Drôme
- Les sites Natura 2000 de Printegarde et des milieux alluviaux du Rhône aval représentée par la mairie du Pouzin.

4 services de la collectivité seront impliqués dans la mise en œuvre de ce Marathon : agriculture, environnement, animation à la biodiversité et cartographie. D'autres services pourront également être conviés au COPIL selon les ordres du jour à traiter : PLUI/zones d'activités.

4 prestataires sont imaginés pour accompagner ce projet sur le terrain :

- la Chambre d'agriculture : mobiliser les agricultures, formation amont, suivi des travaux
- Lysandra : inventaire écologique des haies et des mares du territoire, formation des équipes communales et intercommunales pour définir les aménagements, chantiers mares
- L'association Biovallée : mobilisation auprès des citoyens et entreprises du secteur, formation préalable, chantiers citoyens pour les travaux
- Mission Haies auvergne : accompagnement méthodologique et stratégique du projet.

Le plan de communication

Il paraît essentiel de communiquer le plus largement possible pour mobiliser et pour sensibiliser différents acteurs du territoire.

Les événements suivants pourront être organisés :

- Présentation du projet aux communes concernées, à la commission locale de l'eau et sur le site internet de la CCVD.
- Inauguration de la première mare et/ou du premier kilomètre de haie,
- Visite de plantation de haie et de mare dans le cadre d'actions menées à La Gare de Ramières et dans le cadre de la journée de la biodiversité,
- Organisation de chantiers participatifs citoyens,
- Organisation d'animations scolaires en lien avec les animations de la gare des Ramières.

Le calendrier sur 3 années

2023

Stratégie de restauration de la trame turquoise :

- Journée de lancement du marathon avec tous les membres du COPIL dans un lieu ayant fait l'objet de plantation/restauration du secteur.
- Etat des lieux et cartographie des haies et mares connues et de leur état écologique
- Approfondissement de la stratégie : localisation des haies et des mares à restaurer/créer en priorité et calendrier
- Fixation des conditions d'éligibilité des bénéficiaires
- → COPIL 2
- Suivi des espèces à T zéro dans les secteurs à restaurer
- Partenariat et prestations à structurer.

2024

Préparation méthodologique du dispositif :

- Stratégie de mobilisation des potentiels bénéficiaires publics et privés
- Rédaction du cahier des charges des travaux
- Préparation et rédaction des outils de contractualisation avec les bénéficiaires
- → COPIL 3

Lancement des opérations et travaux, phase 1 : 7km/7mares

- Mobilisation des potentiels bénéficiaires / opération de communication
- Accompagnement préalable avec formation collective de 2 jours obligatoire par type de bénéficiaires : communes/privés/agriculteurs avec pour objectif de réaliser un mini plan de gestion
- Préparation des commandes (plants/location matériels...)
- Réalisation des travaux chez les bénéficiaires et suivis des chantiers
- Organisation d'un chantier volontaire avec des citoyens
- Suivi des chantiers
- Bilan de la mobilisation et des chantiers en COPIL 4
- Opération de communication / de sensibilisation sur l'opération (animation scolaire et grand public)

2025

Lancement des opérations et des travaux, phase 2 :

- Mobilisation des potentiels bénéficiaires
- Accompagnement préalable avec formation collective de 2 jours obligatoire par type de bénéficiaires : communes/privés/agriculteurs objectif de réaliser un mini plan de gestion
- Préparation des commandes (plants/location matériels...)
- Réalisation des travaux chez les bénéficiaires et suivis des chantiers
- Organisation d'un chantier volontaire avec des citoyens
- Bilan de la mobilisation et des chantiers en COPIL 5
- Suivis écologiques et suivis des chantiers
- Opération de communication / de sensibilisation sur l'opération (animation scolaire et grand public)

Le budget prévisionnel

Voici le budget prévisionnel du Marathon de la Biodiversité.

Dépenses 2023-2025			Recettes 2023-2025		
Etape	Etudes/fonctionnement	Travaux	Financement	€	%
1) Stratégie de restauration de la trame turquoise	22 072,00 €		AERMC	204 831,20 €	70%
2) Préparation méthodologique du dispositif	6 126,00 €		TIB (Etat) opération 2.8	29 261,60 €	10%
3) Lancement des opérations et travaux phase 1 : 7km/7mares	39 178,00 €	82 450 €	CCVD	58 523,20 €	20%
4) Lancement des opérations et travaux phase 2 : 7km/7mares	41 674,00 €	82 450 €	**		
5) Bilan du marathon	2 946,00 €				
Coordination du projet (budget, rapport, suivi)	6 720,00 €				
Communication	6 000,00 €				
Réception/frais	3 000,00 €				
Sous total	127 716,00 €	164 900,00 €			
TOTAL	292 616,00 €			292 616,00 €	100%

** Chaque bénéficiaire du Marathon de la Biodiversité signera une convention dans laquelle il s'engagera, en outre, à payer un reste à charge du coût des travaux, estimé à 15%.



Contact du projet :

Elise Chevalier – chargée de mission agroécologie

echevalier@val-de-drome.com

06 73 90 26 85